

## OUVERTURE D'UN PROJET AU BSDQ : UNE ÉTAPE CRUCIALE DANS LE SYSTÈME DE DÉPÔT DES SOUMISSIONS

L'ouverture d'un projet<sup>1</sup> au BSDQ est la première étape du processus menant au dépôt d'une soumission par l'entrepreneur soumissionnaire et sa prise de possession par l'entrepreneur destinataire.

L'origine de l'ouverture des projets au BSDQ est variée. Toutefois, en se référant au rapport des activités du BSDQ pour l'année 2008, on constate que 75 % des projets sont ouverts au BSDQ par des entrepreneurs spécialisés. Ce pourcentage élevé s'explique par la capacité des entrepreneurs spécialisés d'évaluer si leurs soumissions répondent aux quatre conditions d'application de l'article B-2 du Code de soumission du BSDQ.

Il est important de souligner que l'article K-1 du Code de soumission stipule qu'il est de la responsabilité, entre autres des soumissionnaires, de faire ouvrir un projet afin d'éviter que les règles du Code ne soient pas respectées. Nous vous invitons donc à faire ouvrir un projet au BSDQ dès que vous constatez que les quatre conditions d'application de l'article B-2 du Code sont réunies.

Voici les quatre conditions d'application prévues à l'article B-2 du Code :

- les travaux doivent être exécutés sur le territoire du Québec;
- plus d'une offre est demandée. Il est considéré que plus d'une offre est demandée lorsque plus d'un soumissionnaire est appelé à présenter une soumission dans une spécialité assujettie;
- le prix de la soumission (sans les taxes) pour la spécialité assujettie est égal ou supérieur à la somme de 20 000 \$;
- les documents de soumission permettent la présentation de soumissions comparables, et ce, même si une visite des lieux est nécessaire.

### **Ouverture d'un projet au BSDQ**

Vous pouvez procéder à l'ouverture d'un dossier de projet au BSDQ de plusieurs manières. D'une part, vous pouvez demander l'ouverture d'un projet en faisant parvenir par télécopieur, à l'un des bureaux du BSDQ, les renseignements sur le projet pour lequel vous souhaitez soumissionner.

D'autre part, vous pouvez faire une demande d'ouverture de projet en ligne par le biais du babillard électronique, situé sur le site Internet du BSDQ, ou par la fonction « Demande d'ouverture de projet » de la transmission électronique des soumissions (TES). À la réception de votre demande, le BSDQ procédera aux vérifications d'usage afin d'afficher, le plus rapidement possible, le projet sur le babillard et la TES.

Les vérifications d'usage consistent, entre autres, à confirmer les coordonnées des divers intervenants sur le projet, la date et heure de clôture de l'appel d'offres chez le maître de l'ouvrage et les spécialités du projet. À cette occasion, il est possible que le BSDQ vous demande de lui faire parvenir certains documents de l'appel d'offres ou du devis.

---

<sup>1</sup> On parle communément au BSDQ d'*ouverture d'un dossier de projet*.

## Délai pour l'ouverture d'un projet au BSDQ

Il n'y a pas de temps limite établi dans le Code pour procéder à l'ouverture d'un projet au BSDQ. Le BSDQ détermine la date et heure de réception des soumissions pour tout projet selon les règles et directives administratives établies. Ainsi, un projet peut être inscrit au BSDQ à 13 h 45 alors que les soumissions doivent y être reçues pour 14 h le même jour. Toutefois, veuillez noter qu'aucune soumission ne pourra être déposée via la TES pour un projet inscrit moins de 4 heures avant la date de dépôt au BSDQ. Nous vous recommandons cependant de ne pas attendre à la dernière minute pour faire ouvrir un projet. Ce temps vous est trop précieux.

## Fixation de la date et heure de dépôt au BSDQ

Le Code de soumission ne prévoit pas le délai entre le dépôt des soumissions des entrepreneurs spécialisés au BSDQ et la clôture de l'appel d'offres chez le maître de l'ouvrage. Toutefois, l'article E-3 du Code stipule que l'heure de dépôt des soumissions au BSDQ doit être fixée entre 10 h et 16 h de tout jour ouvrable, sauf le lundi ou le lendemain d'un jour férié alors qu'elle est fixée entre 11 h et 16 h.

Le maître de l'ouvrage peut déterminer la date et heure de clôture du dépôt des soumissions au BSDQ, à l'intérieur des paramètres prévus à l'article E-3 du Code, et choisir le ou les bureaux de dépôt qui seront utilisés. S'il ne le fait pas, voici comment le BSDQ procède :

- Dans le cas d'une soumission destinée à des *entrepreneurs destinataires*, le BSDQ fixe la date et heure de dépôt au BSDQ trois (3) jours ouvrables avant la date de clôture des soumissions des entrepreneurs destinataires chez le maître de l'ouvrage. Par exemple, si l'appel d'offres clôture chez le maître de l'ouvrage le vendredi à 15 h pour les entrepreneurs destinataires, le BSDQ fixera la date de dépôt au BSDQ au mardi à 14 h. Ce délai est nécessaire afin de laisser aux entrepreneurs destinataires le temps de récupérer et d'analyser les soumissions reçues par le truchement du BSDQ, puis de préparer leurs propres soumissions.
- Lorsqu'une soumission est destinée au *maître de l'ouvrage*, le délai considéré, entre la date et heure de dépôt au BSDQ et celle fixée chez le maître de l'ouvrage, peut varier entre 4 heures et 2 jours ouvrables avant la date de clôture des soumissions chez le maître de l'ouvrage. Ce délai, établi par le BSDQ, dépend de plusieurs facteurs tels que la situation géographique des soumissionnaires invités par rapport à celle du maître de l'ouvrage, l'heure à laquelle les soumissions doivent être livrées, le moyen que devra utiliser le BSDQ pour rendre disponibles les soumissions au maître de l'ouvrage et les conditions climatiques.

Afin d'avoir l'information exacte, nous vous conseillons de toujours vérifier la date et heure de dépôt de chaque projet auprès du BSDQ par l'entremise d'un bureau régional, du babillard électronique ou de la TES.

Pour de plus amples renseignements relativement aux sujets traités dans cette capsule, veuillez communiquer avec l'un des représentants du Service de l'application du BSDQ au 514-355-4115.

Daniel Paquette,  
Directeur, Service de l'application